



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 27 février 2017

Madame,

Suite à la transmission de votre dossier d'autorisation unique transmis en Préfecture de Seine-et-Marne, je vous avais informée du fait que la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) souhaitait, conformément à l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, s'autosaisir sur le projet d'extension du parc éolien dit « Arville 2 ».

La commission s'est réunie le jeudi 23 février 2017 pour examiner ce projet, qui a été présenté, en votre présence par Monsieur Thomas CASALTA, représentant le bureau d'études VISU.

Après avoir présenté le projet, et après échanges avec les membres de la commission, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

Au final, la commission a rendu un avis favorable sur votre projet d'extension du parc éolien d'Arville 2.

Elle a apprécié la présentation claire et précise du projet.

Cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Andréa JOUVEN
ECO DELTA
ZI Athelia I Bat C
420, rue des Mattes
13705 LA CIOTAT Cedex

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne


YVES SCHENFEIGEL